

Animateur :	Jacques Noble.
Membres présents :	MM. Claude Fort, Laurent Fouché,
Membres excusés :	Mme. Karine Vergnaud, M. Bruno Renon, Yadaly Sakho.
Invité :	Néant.
Membre absent :	Néant.

SOMMAIRE

1° **Sujet(s) « Pour décision »**

- ✓ Etude de changement d'appellation du CA St Même les Carrières,
- ✓ Etude de la demande de création du Groupement de jeunes entre le FC St Cybardeaux et l'ENT Genac/Marcillac/Gourville
- ✓ Etude de la demande de création de l'Entente « Jeunes » entre la JS Grande-Champagne, l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac
- ✓ Etude de la demande de création de l'Entente « Jeunes » entre l'AL St Brice et l'ENT Nercillac/Réparsac

2° **Sujet(s) « Pour information et échanges »**

- Néant

4° **Questions et informations diverses**

- Néant

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : la Commission homologue le PV N°8 (21/06/2024).

Civilités : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude du changement d'appellation du CA St Même les Carrières

Après exploitation et vérification des pièces transmises par le club du C.A St Même les Carrières, la Commission, émet un avis défavorable à cette demande.

Ce club étant en infraction au regard du statut de l'arbitrage (4^{ème} année) au titre de la saison 2024/2025 et Bureau de la saison 2024/2025 quasi identique à celui de la saison 2023/2024. Cette demande sera transmise au Comité de direction, pour validation.

Décision 01 : La Commission émet un avis défavorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

2° - Demande de création d'un Groupement de jeunes entre le FC St Cybardeaux et l'ENT Genac/Marcillac/Gourville

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du F.C St Cybardeaux et de Genac/Marcillac/Gourville, la Commission, en application de l'article 39.Ter des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 9 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 02 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

3° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre la J.S Grande-Champagne, l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de la JS Grande-Champagne, l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 03 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

4° - Demande de création d'une Entente de jeunes entre l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac (U11)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac, la Commission, en application de l'article 39 Bis des Règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8 des Règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 04 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

3° - Règlement de la coupe de la Charente (Trophée Maurice Brachet)

La commission procède à une relecture du règlement de la coupe de la Charente (Trophée Maurice Brachet) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

3° - Règlement de la coupe du District (Trophée Jacky Debris)

La commission procède à une relecture du règlement de la coupe de la Charente (Trophée Jacky Debris) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

3° - Règlement de la coupe des Réserves (Trophée Pierre Labonne)

La commission procède à une relecture du règlement de la coupe de la Charente (Trophée Pierre Labonne) et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

- Néant


La prochaine réunion sera programmée en fonction de l'actualité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h10

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 19/07/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Changement d'appellation du CA St Même les Carrières	Validé	J. Noble
2	Demande de création Groupement de jeunes entre le FC St Cybardeaux et l'ENT Genac/Marcillac/Gourville	Validé	J. Noble
3	Demande de création d'Entente de jeunes entre la JS Grande-Champagne, l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac	Validé	J. Noble
4	Demande de création d'Entente de jeunes entre l'AL St Brice et l'ENT Nercillac-Réparsac	Validé	J. Noble

L'animateur,
Jacques NOBLE



Le Secrétaire de séance
Laurent Fouché

